

L'INTERMÉDIAIRE

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

VOLUME 17, NUMÉRO 1

MAI 2008

Depuis plus de 35 ans au service de ses membres

MOT DU président



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Le 28 mars dernier se tenait la dernière réunion du conseil d'administration de l'année 2007-2008. À cette occasion ont eu lieu les élections à quatre postes d'officier au comité exécutif. Monsieur François Beauséjour de la région de l'Outaouais a été élu pour un mandat de deux ans au poste de vice-président devenu vacant à la suite du départ à la retraite de monsieur Réjean Despins de la région Mauricie et Centre-du-Québec. Monsieur Jacques Vézina, de la région de la Capitale-Nationale, a été réélu pour un mandat de deux ans au poste de secrétaire alors que madame Ghislaine Dumais, de la région de Laval, a aussi été réélue pour un mandat de deux ans au poste de deuxième directeur. Le poste de premier directeur devenu vacant suite à l'élection de monsieur François Beauséjour au poste de vice-président, a été comblé par monsieur Yves Bolduc, de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a été élu pour un mandat d'un an. Comme vous pouvez le constater, la représentation des régions au sein du comité exécutif continue d'être assurée.

Nous avons aussi accueilli deux nouveaux membres au conseil d'administration, soit monsieur Paul Desilets, de la région Mauricie et Centre-du-Québec, qui remplace monsieur Réjean Despins et monsieur Stéphane Drouin, de la région de Lanaudière, qui remplace monsieur Denis Goudreau. Bienvenue aux nouveaux membres et merci à ceux qui nous quittent. Comme le veut la tradition à l'Association, c'est lors de l'assemblée générale annuelle à Saguenay que nous soulignerons officiellement la contribution des membres du C.A. qui nous ont quittés cette année.

Vous pouvez consulter la page 2 de cette édition du journal *L'Intermédiaire*, afin de découvrir la composition du comité exécutif et celle du conseil d'administration 2008-2009.

Le membership : en progression constante

Le développement de l'Association se poursuit et le nombre de ses membres est en progression constante. En effet, nous avons recruté, depuis trois ans, près de 1 000 membres actifs pour un total de plus de 6 600 membres actifs, ce qui correspond à 75 % de l'ensemble des cadres intermédiaires du réseau de la santé et des services sociaux. Deux cents membres retraités se sont aussi ajoutés pour un total de près de 720 membres retraités. L'AGESSS représente maintenant plus de 7 300 membres actifs et retraités.

Quelques sujets chauds...

Notre rubrique *Actualités* vous présente le point sur l'état d'avancement des travaux du dossier de l'équité salariale. Aussi, vous pourrez lire les dernières actions de l'Interassociation qui revendique notamment le droit à la négociation des conditions de travail pour les cadres de la fonction publique, parapublique et péripublique.

Vous pourrez aussi en apprendre davantage sur les travaux en cours au comité consultatif des relations professionnelles où on discute notamment des problèmes d'interprétation et d'application des conditions de travail des cadres.

Par ailleurs, une nouvelle rubrique intitulée *Espace retraite* sera désormais présente dans le journal *L'Intermédiaire*. Celle-ci présentera des sujets d'intérêt pour les membres retraités, qui sont de plus en plus nombreux au sein de notre Association, ou encore pour les membres actifs qui prévoient prendre leur retraite à court terme. En complément aux informations diffusées dans *L'Intermédiaire*, le site Web de l'AGESSS aura également son *Espace retraite* pour offrir des comptes-rendus plus approfondis concernant divers sujets d'intérêt ou encore certaines références qui pourraient être utiles.

Enfin, la rubrique *Formation et développement professionnel* vous présente le bilan des activités de ce service, coordonné par monsieur Ahmed Benhadji, de même que les activités prévues prochainement.

Un cahier spécial de la revue *Le Point*

L'AGESSS en partenariat avec l'éditeur de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* a concocté, avec un bon nombre de collaborateurs, un cahier spécial dédié aux ressources humaines de la santé et des services sociaux. Celui-ci vise à faire connaître les défis de main-d'œuvre et à mettre en valeur les opportunités de carrière dans un environnement riche et complexe chez le plus important employeur du Québec que constitue le réseau de la santé et des services sociaux. Ce cahier spécial du *Point* vous sera transmis vers la fin du mois de mai.

François Jean, président-directeur général

LA PERSONNELLE FAIT DES GAGNANTS !

Il y a 20 ans, l'AGESSS a conclu une entente de partenariat avec **La Personnelle** pour faire bénéficier ses membres d'un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise des plus avantageux. Aujourd'hui, les membres de l'AGESSS détiennent plus de 2 300 polices en vigueur à La Personnelle!

Récemment, **La Personnelle** a lancé un concours qui s'adressait exclusivement aux retraité(e)s et futurs retraité(e)s de l'AGESSS. En demandant une soumission d'assurance auto ou habitation, ceux-ci

courraient la chance de gagner l'une des toiles de la collection d'œuvres d'art de l'AGESSS. Les gagnants de ce concours sont:

Madame Pauline Gaudreault
Monsieur Conrad Bouchard
Madame Lise Gaudreau

Monsieur Florent Côté
Madame Nicole Pomerleau

Félicitations aux gagnants et merci à tous ceux qui ont participé au concours!

sommaire



- 1 • Mot du président
• La Personnelle fait des gagnants!
- 2 • Comité exécutif et conseil d'administration 2008-2009
- 3 • L'Interassociation garde le cap
• Les enquêtes supplémentaires sont en cours, votre questionnaire peut faire la différence!
- 4 • Le CCRP : début des travaux
• Maintien de l'adhésion à l'Association pour un cadre intermédiaire promu à un poste de cadre supérieur
• Une nouvelle recrue au Service de formation et de développement des compétences en gestion
- 5 **ESPACE RETRAITE**
• Liste des représentants des retraités
• Le bénévolat vous intéresse?
- 6 • Déjà deux ans!
• Les ajustements annuels de salaire
- 7 • Publicité — Congrès 2008
• Publicité — La Capitale
- 8 • Publicité — Desjardins Sécurité financière
• Publicité — La Personnelle

L'ASSOCIATION A POUR MISSION DE :

1. représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres ;
2. consulter et tenir informés les membres en tout temps ;
3. influencer les acteurs en participant aux réflexions et débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux ;
4. contribuer au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques en gestion ;
5. valoriser l'excellence en gestion.



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX

601, rue Adoncour, bureau 201
Longueuil (Québec) J4G 2M6

Téléphone: 450-651-6000
Sans frais: 1-800-361-6526
Télocopieur: 450-651-9750

www.agesss.qc.ca

envoi poste publication
canadienne

numéro de convention
40051072

**Membres du comité exécutif
provincial et membres
du conseil d'administration
2008-2009**



François Jean
président-directeur général
CSSS – Institut Universitaire
de Gériatrie de Sherbrooke
Estrie (05)



Yves Bolduc
premier directeur
CRDI du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)



François Beauséjour
vice-président
Pavillon du Parc
Outaouais (07)



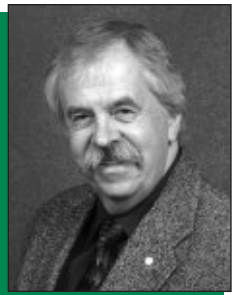
Ghislaine Dumais
deuxième directeur
CSSS de Laval
Laval (13)



Sylvie Jobin
trésorière
Institut de Réadaptation
de Montréal
Montréal (06)



Micheline Chamard
troisième directeur
Hôpital Laval
Capitale-Nationale (03)



Jacques Vézina
secrétaire
Centre hospitalier universitaire de Québec
Capitale-Nationale (03)

**Membres du conseil d'administration
2008-2009**



Cyr Dumas
CSSS de Rivière-du-Loup
Bas-Saint-Laurent (01)



Paul Desilets
Centre jeunesse de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Mauricie et Centre-du-Québec (04)



Josée Mireault
Centre hospitalier
universitaire de Sherbrooke
Estrie (05)



Louise Beauchesne
Hôpital Douglas
Montréal (06)



Alain Doston
CSSS du Coeur-de-l'Île
Montréal (06)



Yvon Gagné
CSSS Aurores Boréales
Abitibi-Témiscamingue (08)



Yves Lantin
CSSS Baie-des-Chaleurs
Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine (11)



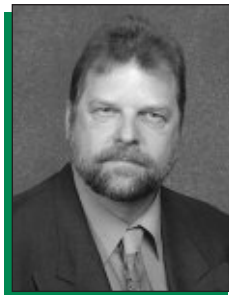
Philip Audet
CSSS de la région de Thetford
Chaudière-Appalaches (12)



Stéphane Drouin
CSSS du Nord de Lanaudière
Lanaudière (14)



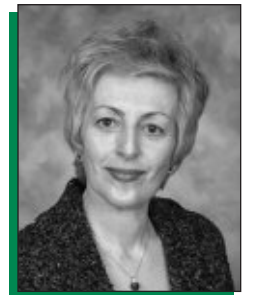
Diane Gingras
CSSS Deux Montagnes-
Sud de Mirabel
Laurentides (15)



Daniel Ross
CSSS de Sorel-Tracy
Montréal (16)



Louise Verville
CSSS Jardins-Roussillon
Montréal (16)



Christine Filion
Représentante
des retraités





L'Interassociation garde le cap



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Les démarches de l'Interassociation se poursuivent en vue de réaliser ses trois objectifs prioritaires que sont :

- la reconnaissance des associations de cadres des secteurs public, parapublic et péripublic;
- l'obtention du droit à la négociation de leurs conditions de travail;
- la création de mécanismes de résolution des différends.

Ainsi, en octobre dernier, après avoir informé le comité interministériel et le ministre Whissell de notre insatisfaction vis-à-vis les propositions et dispositions contenues dans le guide de bonne gouvernance, nous avons réitéré notre position dans une lettre datée du 10 janvier 2008 adressée à monsieur Gilles Charland du Secrétariat du Conseil du trésor.

À Montréal, le 27 mars dernier, près d'une centaine de membres des conseils d'administration, des associations regroupées dans l'Interassociation ont tenu une journée d'étude lors de laquelle ils ont pu s'approprier davantage les problématiques rattachées à la non-reconnaissance des associations de cadres, à l'absence de leur droit à la négociation et d'accès en cas d'impasse à un recours à un mécanisme de résolution de différends.

Les interventions, suite aux présentations de nos conférenciers, ont permis de constater que quel que soit le secteur, qu'il soit public, parapublic ou péripublic, les réalités et difficultés vécues par les gestionnaires ont beaucoup de similitudes. Aussi, la légitimité de nos demandes ne fait aucun

doute à nos yeux; particulièrement à la suite d'un récent jugement de la Cour suprême du Canada, nous croyons que :

- le gouvernement du Québec a l'obligation d'établir un véritable régime de négociation collective et non pas un simple processus de consultation;
- le gouvernement du Québec a l'obligation de prévoir un mécanisme de règlement des différends, soit de conciliation ou de médiation, par une personne indépendante.

À Québec, le 10 avril dernier en conférence de presse, monsieur Mario Lecompte, vice-président directeur général de l'Association des cadres du gouvernement du Québec et moi-même avons agi à titre de porte-parole de l'Interassociation pour demander au ministre du Travail, monsieur David Whissell, d'intervenir pour relancer les pourparlers suspendus depuis le début de l'année. L'Interassociation se réunit au cours du mois de mai et décidera alors des prochaines actions à mener.

Il est primordial de suivre l'évolution de cet important dossier, car nous croyons que les trois demandes que nous faisons au gouvernement visent non seulement la promotion et la défense des intérêts professionnels des membres, mais aussi un fonctionnement plus efficient de la prestation de services à la population.

DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

Les enquêtes supplémentaires sont en cours, votre questionnaire peut faire la différence!

Les travaux d'évaluation des questionnaires se poursuivront à Québec et à Montréal jusqu'au 31 décembre 2008. Si vous avez, récemment, reçu un questionnaire à compléter, votre participation peut faire la différence sur les résultats et les ajustements salariaux à venir.

Pour faire suite à la décision du Conseil du trésor d'inclure les fonctions particulières, les catégories d'emplois et les prédominances ont dû être révisées en fonction de ces nouveaux ajouts. Ce travail est maintenant complété et permet de conclure que le programme d'équité salariale du réseau de la santé et des services sociaux **visent maintenant plus de 6000 individus à prédominance féminine** répartis à travers 1029 catégories d'emplois. L'affichage des catégories d'emplois est prévu pour le mois d'octobre prochain.



GHISLAINE DUMAIS
Deuxième directeur - comité exécutif
de l'AGESSS
Membre du conseil d'administration



CHANTAL GIASSON,
AVOCATE
Conseillère en ressources humaines

SANTÉ			COMMISSIONS		COLLÈGES		TOTAL	
Prédominance	Catégories	Individus	Catégories	Individus	Catégories	Individus	Catégories	Individus
F	481	6312	46	714	22	115	549	7141
H	502	2673	228	2800	90	474	820	5947
M	46	804	20	2245	8	205	74	3254
Total	1029	9789	294	5759	120	794	1443	16342

En lien avec les modifications apportées aux catégories d'emplois, des enquêtes supplémentaires sont nécessaires afin de compléter la démarche d'équité salariale. Depuis le 1^{er} avril dernier, monsieur Réjean Despins, coordonnateur des enquêtes pour l'implantation du programme d'équité salariale du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, a débuté la vaste opération de collecte de questionnaires manquants auprès des établissements concernés.

Ainsi, récemment, des personnes ont été invitées par leur direction d'établissement à remplir un questionnaire en lien avec la fonction qu'elles occupaient en 2001. À cet effet, monsieur Despins et les personnes-ressources offrent un support à chacun d'entre vous par le biais de rencontres de groupes. Malheureusement, nous constatons jusqu'à maintenant un faible taux de participation de certains établissements.

Chacun d'entre vous, homme ou femme, qui avez reçu un questionnaire, devez savoir que votre participation est essentielle, car plus de 41 % des catégories d'emplois sont représentées par un seul individu. Dans l'éventualité où le nombre de questionnaires nécessaires à l'évaluation de toutes les catégories d'emplois ne serait pas obtenu, l'échéancier de la fin des travaux risque d'être compromis. Votre questionnaire peut donc faire toute la différence pour l'évaluation d'une catégorie d'emploi dans le dossier d'équité salariale et le maintien futur de la rémunération des cadres.

Le site Web de l'Association www.agesss.qc.ca est régulièrement mis à jour et contient tous les documents en lien avec l'équité salariale. Nous vous invitons à le consulter à la rubrique **ÉQUITÉ SALARIALE** pour toute information additionnelle.





Le comité consultatif des relations professionnelles (CCRP): début des travaux



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Les discussions sont amorcées au CCRP institué pour discuter des problèmes d'interprétation et d'application des conditions de travail, des projets de modifications de ces conditions de travail ainsi que de tout autre sujet connexe. Le CCRP réunit les représentants des associations de cadres et ceux des associations d'employeurs et du ministre.

ministre adjointe, madame Lise Verreault. Elle a alors proposé aux représentants des employeurs et des associations de cadres d'entreprendre les discussions dans une perspective plus large que la traditionnelle discussion sur les seules dispositions du décret.

La raison de ce changement de cap s'appuyait en grande partie sur les constats partagés par tous les représentants à la suite, notamment, des travaux sur les mises à jour de la planification de la main-d'œuvre cadre 2007-2010 et de la politique de développement des compétences du personnel d'encadrement 2007-2010 publiées en mars 2007 par le MSSS.

Les conditions de travail et les conditions d'exercice du personnel d'encadrement doivent être bonifiées à la lumière d'objectifs stratégiques d'attraction et de rétention de cette main-d'œuvre afin de contribuer à assurer le bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

À la suite des échanges lors de cette réunion, nous avons identifié quatre axes pour mener nos travaux :

- Rémunération et classification;
- Conditions de travail (monétaire);

- Autres conditions de travail (non monétaire);
- Conditions d'exercice.

Lors de la rencontre du 4 mars dernier, les représentants du MSSS nous ont présenté des tableaux qui répertoriaient la rémunération des cadres intermédiaires ainsi que celle des cadres supérieurs selon sa nature (salaire, primes, boni), dans le but d'étudier de possibles réaménagements de la masse salariale.

À la suite des échanges et des questionnements soulevés, il a été décidé qu'un comité de travail se pencherait spécifiquement sur le volet rémunération et classification. Ce comité a tenu une première rencontre le 9 avril dernier lors de laquelle un document de travail comportant une proposition a été déposé par l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS).

Les discussions se poursuivront au cours des prochaines semaines. Deux rencontres du CCRP sont aussi prévues aux dates suivantes : 21 mai et 11 juin 2008.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de tout développement significatif.

Rappel des événements

L'AGESSS a coordonné, au printemps 2007, le dépôt d'un document conjoint avec les deux autres associations de cadres. Celui-ci comportait plusieurs modifications que nous demandions d'apporter à notre Règlement de conditions de travail, notamment en matière de **violence au travail** prenant aussi la forme de **harcèlement psychologique** subi par nos cadres.

Une première rencontre, qui devait se tenir à l'automne 2007, a finalement eu lieu le 5 février dernier en présence de la sous-

Maintien de l'adhésion à l'Association pour un cadre intermédiaire promu à un poste de cadre supérieur



EUGÈNE ABARRATEGUI,
AVOCAT
Coordonnateur d'activités en
ressources humaines et affaires
juridiques

En réponse à plusieurs questionnements de membres promus qui souhaitent demeurer membres de l'AGESSS, nous croyons utile de vous rappeler les dispositions pertinentes de votre décret de conditions de travail.

Vous avez, récemment, fait l'objet d'une promotion à un poste de cadre supérieur et vous désirez maintenir votre adhésion à l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS).

Quelles sont les règles qui s'appliquent concernant l'adhésion et la cotisation à une association professionnelle? Un bref retour sur les dispositions prévues par le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) permettra de clarifier le rôle de chacun et d'éviter certains désagréments reliés au maintien de votre adhésion à l'AGESSS.

Le décret 1218-96 prévoit qu'une personne nouvellement nommée à un poste de cadre intermédiaire bénéficie d'un délai

de trente (30) jours pour choisir d'adhérer à l'AGESSS. Durant ce délai, le cadre est exonéré de verser à l'AGESSS une cotisation professionnelle. Toutefois, au terme de ce délai, si aucun refus écrit d'adhésion n'a été acheminé à l'AGESSS et à l'employeur, le cadre deviendra membre de l'AGESSS et l'employeur sera tenu de prélever la cotisation à l'AGESSS à la première paie suivant la fin du délai de trente (30) jours. Mentionnons que la même procédure s'applique concernant l'adhésion à l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux (ACSSSS) d'une personne nouvellement nommée à un poste de cadre supérieur.

Maintenant, qu'arrive-t-il lorsqu'un cadre intermédiaire, membre de l'AGESSS, est promu à un poste de cadre supérieur?

Tout d'abord, il faut souligner que les statuts de l'AGESSS permettent à une personne occupant un poste de cadre supérieur d'être membre de l'AGESSS. En effet, l'article 1-4 des statuts prévoit :

« (...) peut aussi devenir membre, toute personne dont les conditions de travail sont régies par les règlements applicables aux cadres intermédiaires (...) ».

À cet égard, rappelons que les conditions de travail des cadres supérieurs sont déterminées, tout comme celles des cadres intermédiaires, par le décret 1218-96.

Ainsi, dans l'éventualité où le cadre promu souhaite demeurer membre de l'AGESSS, il devra, **dans les trente (30) jours suivant sa promotion, aviser par écrit l'ACSSSS et son employeur**, de son intention de demeurer membre de l'AGESSS. La responsabilité de l'envoi de cet avis, rappelons-le, appartient au cadre et son omission peut être source de soucis.

En effet, le défaut de transmettre cet avis a pour conséquence que trente (30) jours suivant sa promotion, le cadre supérieur devient **légalement** membre de l'ACSSSS, et ce, malgré son désir de demeurer membre de l'AGESSS.

Qui plus est, cette omission a pour effet que l'ACSSSS pourrait réclamer de l'employeur et ultimement du cadre la cotisation à recevoir depuis la fin du trente (30) jours suivants la promotion du cadre, et ce, malgré que ce dernier ait maintenu le paiement de sa cotisation à l'AGESSS.

En somme, en pareille circonstance, et afin de vous éviter tout inconvénient, si vous désirez conserver vos privilèges de membre, nous vous demandons de communiquer avec madame Yolaine Dubé, responsable des cotisations, au poste 2036, afin de convenir avec cette dernière des modalités de paiement de votre cotisation.



Une nouvelle recrue au Service de formation et de développement des compétences en gestion



AHMED BENHADJI, Ph. D.
Coordonnateur d'activités du Service
de formation et de développement
des compétences en gestion

J'ai le plaisir de vous informer que le Service de formation et de développement des compétences en gestion, à la suite du départ de madame Catherine Lazure, a recruté madame Guylaine Guay au poste d'agente de formation.

Guylaine est détentrice d'une maîtrise en orientation professionnelle et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke. Jusqu'à tout récemment, elle a été consultante en gestion de la carrière et en développement organisationnel pour le compte de nombreux clients d'envergure dans la région de Sherbrooke et de Montréal tels la CSST, la SAAQ, le Collège de Sherbrooke ainsi que les firmes ProAct, Solareh et Raymond Chabot ressources humaines.

Ses interventions ont porté sur le développement de compétences, le coaching et l'accompagnement des personnes et des groupes vivant des transitions importantes de vie et de carrière. Auparavant, Guylaine a travaillé durant une période de plus de 12 ans comme conseillère et gestionnaire en gestion et développement de ressources humaines à la Banque Nationale du Canada. Dans le cadre de ses différentes fonctions, elle a eu l'occasion de porter ou de coordonner différents mandats notamment en formation, en relations de travail et en dotation du personnel.

Dans le cadre de ses fonctions et mandats particuliers, Guylaine aura, en plus de collaborer à la promotion et l'actualisation de l'offre de services, à s'occuper de plusieurs dossiers d'importance. Mentionnons, entre autres, le processus d'accueil des nouveaux gestionnaires membres de notre Association, la participation au développement d'un réseau de collaborateurs et de partenaires pour desservir nos membres dans les régions. Selon les besoins,

Guylaine offrira également des services de coaching de développement et de carrière de gestionnaires et sera impliquée dans l'animation d'ateliers de formation. De plus, elle participera à la mise sur pied d'un centre de documentation et procédera à l'actualisation du Programme de développement des ressources humaines (PDRH) de l'AGESSS.



GUYLAINE GUAY

Nous sommes assurés que la personnalité, les qualifications et l'expérience professionnelles de Guylaine constitueront des atouts certains pour poursuivre le développement du Service et se refléteront avantageusement sur les services rendus à nos membres. En votre nom et celui de la permanence de l'AGESSS, nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.



Un nouvel espace pour les retraités

Dans la lignée de notre planification stratégique 2006-2010, laquelle prévoit une orientation axée particulièrement sur les services offerts aux membres retraités, il nous fait plaisir de vous annoncer la création d'un **ESPACE RETRAITE**, dédié aux membres retraités.

La définition du mot « ESPACE » se veut l'inspiration de cette nouvelle section, à savoir un milieu dans lequel nous pourrions partager avec vous de l'information et des sujets d'intérêts communs aux retraités. D'ailleurs, cet espace se veut convivial, dynamique et à l'image de nos membres retraités.

Ainsi, nous souhaitons que nos chroniques deviennent un rendez-vous à ne pas manquer afin de vous entretenir sur des sujets d'actualités qui vous concernent.

Nos articles porteront principalement autour de quatre grands axes :

- **La retraite** – Ce thème vise à vous tenir informés des discussions ou modifications concernant le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). À ce sujet, le dossier de l'heure est sans contredit celui de l'indexation de la rente de retraite. Dans un prochain article, nous aborderons les enjeux de ce dossier;
- **Le régime collectif d'assurance des retraités** – Ce sujet vous

apportera toute l'information pertinente et nécessaire afin de comprendre les tenants et aboutissants de notre régime. Ainsi, nous vous tiendrons informés des dossiers tels que le futur sondage sur les modifications et améliorations possibles du régime, la tarification du régime, etc.

- **Les travaux de l'équité salariale pour le personnel d'encadrement et les impacts pour les retraités** – Vous saviez sûrement que les travaux de l'équité salariale pour le personnel d'encadrement se poursuivaient. D'ailleurs, un nouvel affichage des postes visés par les travaux devrait avoir lieu à l'automne prochain.

Les enjeux de ce dossier étant significatifs, notamment la possibilité de voir votre rente de retraite ajustée advenant qu'au terme des travaux, le poste que vous occupiez avant votre départ à la retraite soit visé par un correctif salarial, nous nous ferons un devoir de vous transmettre toutes les informations sur ce dossier;

- **Le dossier « retour au travail des retraités »** – Le réseau de la santé et des services sociaux connaît présentement une pénurie de main-d'œuvre qui risque de prendre de l'ampleur au cours des prochaines années. Une partie de la solution se retrouve dans le retour au travail des retraités. Mais à quelle



VALÉRIE PEPIN,
AVOCATE
Conseillère en ressources humaines



CHRISTINE FILION
Représentante des retraités
Conseil d'administration

condition? Des discussions ont présentement lieu au sein de différents comités. Nous vous tiendrons informé de tous développements dans ce dossier.

De plus, nous vous annonçons en grande primeur la conception d'une nouvelle section du site Web de l'AGESSS, qui sera également dédiée aux membres retraités. Ce site devrait être mis en ligne dès l'été 2008.

Enfin, nous souhaitons connaître vos commentaires et recevoir vos suggestions pour de futurs articles. N'hésitez pas à nous en faire part par courriel ou par téléphone, à l'attention de madame Valérie Pepin, conseillère en ressources humaines, vpopin@agesss.qc.ca, 450-651-6000, poste 2044 ou 1-800-361-6526.

Liste des représentants des retraités

Voici une liste de vos représentants par région. Ceux-ci sont disponibles afin de répondre à toute question et recevoir tout commentaire à l'égard des services de l'Association. N'hésitez surtout pas à les contacter!

RÉGIONS	PERSONNES-RESSOURCES	COORDONNÉES
01 BAS-ST-LAURENT	Jean-Guy Charest	Pour obtenir les coordonnées de l'une de ces personnes-ressources, vous pouvez contacter la direction générale de l'AGESSS.
02 SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN	Jasmin Bilodeau	
03 CAPITALE-NATIONALE	John O'Reilly	
04 MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	Réjean Despins	
05 ESTRIE	À combler	
06 MONTRÉAL	Denise Champagne	
07 OUTAOUAIS	Hélène Simard	
08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Jacques Labonté	
11 GASPÉSIE — ÎLE-DE-LA-MADELEINE	Richard Adams	
12 CHAUDIÈRE-APPALACHES	Yvon Labonté	
13 LAVAL	Christine Filion	
14 LANAUDIÈRE	Normand Archambault	
15 LAURENTIDES	Réjean Paradis	
16 MONTÉRÉGIE	Micheline Gauthier	

Le bénévolat vous intéresse?

Intéressé par l'aventure, le partage des connaissances et des cultures, la rencontre des générations, le développement durable? C'est ce que propose l'Association internationale francophone des aînés (AIFA), dont nous avons récemment eu le plaisir de rencontrer ses représentants.

Cette association, créée en 1981, a pour but de permettre aux aînés de participer à l'essor de la francophonie internationale. Leur mission vise les objectifs suivants :

- Regrouper des associations d'aînés, des organismes de services ainsi que des aînés qui valorisent la personne âgée et défendent ses intérêts.
- Susciter, chez les aînés, un intérêt à l'évolution de leur milieu social et de leur région et maintenir chez eux le goût de demeurer actif et autonome le plus longtemps possible.
- Favoriser le rapprochement entre les divers groupes d'âge et sensibiliser l'ensemble de la population au phénomène du vieillissement et de la retraite.
- Promouvoir une meilleure connaissance des aînés vivant dans des communautés francophones et une meilleure compréhension de leur culture, notamment par les échanges de personnes et d'information.
- Initier et appuyer toute mesure ou tout mouvement tendant au mieux-être des personnes âgées tant au niveau national qu'au niveau international.
- Mettre en place et réaliser des projets d'aide au développement dans différents pays de la Francophonie.

Ainsi, l'AIFA a commencé à mettre en œuvre un programme « Aînés francophones sans frontières » qui devrait mettre en réseau les organismes d'aînés et de volontaires en vue de soutenir le transfert des connaissances technologiques, le développement et l'entrepreneuriat de proximité. Les pays choisis pour expérimenter le projet sont le Burkina Faso, le Sénégal et Haïti.

Advenant que l'aventure proposée par l'AIFA vous intéresse, nous vous invitons à consulter leur site Web à l'adresse www.aifa.ca pour obtenir de plus amples informations.

De plus, l'AIFA organise sa 3^e conférence internationale sous le thème du vieillissement dans les sociétés francophones, laquelle aura lieu à Québec du 4 au 6 juin prochain. Le programme, la liste des conférenciers invités et les modalités d'inscription sont disponibles sur leur site Web.



Déjà deux ans!

En septembre prochain, le Service de formation et de développement des compétences en gestion aura déjà deux années à son actif et nous ne sommes pas peu fiers de ses réalisations. Au cours de sa première année d'activités, le Service a procédé à son positionnement stratégique, par l'élaboration et la promotion d'une offre de services ajustée aux besoins des membres et à la réalité du réseau de la santé et des services sociaux. La première année d'existence du Service fut également l'occasion de recruter et d'accréditer une équipe de ressources externes dûment qualifiées et possédant une bonne connaissance du réseau. Qu'il s'agisse de psychologues, de conseillers en orientation (c.o.) ou encore de coachs, ces professionnels contribuent au développement et à l'animation de sessions de formation et travaillent avec le Service de formation à la dispensation de services-conseil en gestion de la carrière. Dans la prochaine édition du journal *L'Intermédiaire*, nous vous dresserons d'ailleurs un portrait de chacun de ces proches collaborateurs.

La deuxième année d'existence du Service de formation et de développement des compétences en gestion fut ponctuée par la conclusion de plusieurs ententes de services. Voici un aperçu des ententes conclues et des services offerts à ce jour:

- Dispensation d'un programme de développement de compétences en gestion à une cinquantaine de gestionnaires du **Centre jeunesse de Laval** et du **Centre Le maillon de Laval**. Afin de soutenir la direction des ressources humaines de ces deux organismes, dans la réalisation de son plan local de développement de compétences en gestion, le Service a proposé, par un programme modulaire, une série d'ateliers destinés à introduire auprès du personnel d'encadrement les bonnes pratiques de gestion et les comportements clés qui favorisent la préservation du bien-être au travail et l'accroissement de l'efficacité personnelle et organisationnelle. Le programme offert depuis janvier dernier est constitué de 4 ateliers portant sur les thèmes suivants: la gestion des priorités et la gestion du stress, la prévention de l'épuisement professionnel, l'intelligence émotionnelle, la communication persuasive et l'affirmation de soi.
- Offre d'une banque d'heures pour le coaching de gestion et le coaching de développement aux gestionnaires du **CSSS de Laval**. Afin de soutenir les gestionnaires de l'établissement évoluant dans une dynamique de transformation organisationnelle, la direction des ressources humaines a rendu disponible à ses gestionnaires des services personnalisés de coaching. Selon les besoins particuliers des gestionnaires, les services offerts portent soit sur du coaching de gestion ou encore le coaching de développement de compétences. Le premier vise l'acquisition d'une compétence de gestion dans le but de maîtriser des situations de travail. Le second type de coaching poursuit un objectif d'apprentissage de savoir-faire ou de savoir-être dans une perspective de développement professionnel et de gestion de la carrière.
- Une conférence, portant sur la communication persuasive et animée par Jean-Claude Laurin, psychologue du travail et de l'organisation, s'est déroulée au **CSSS Pierre-Boucher** devant une trentaine de gestionnaires. Cette conférence fut l'initiative de madame Josée Desmarreau, présidente de la section locale de l'AGESSS au CSSS Pierre-Boucher. D'aspect pratique très appréciée par les participants, cette conférence a permis de prendre conscience des différences dans les styles de communication et de découvrir le sien de même que de tenir compte de cet

aspect de communication pour stimuler l'attention d'un interlocuteur.

- Une conférence intitulée «L'essoufflement professionnel: comment le prévenir?», animée par Raymonde Gosselin, andragogue et consultante en formation, a eu lieu pour une trentaine de gestionnaires de **L'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal**. Madame Louise Bélanger, présidente de la section locale de l'AGESSS à l'Hôpital Sacré-Cœur, avait amorcé la démarche. Les participants ont pu explorer des pistes de solutions sur la façon de garder le souffle dans un contexte de pénurie et de surcharge de travail.
- Les membres du **comité du développement professionnel de l'AGESSS** ont assisté à un atelier d'une demi-journée portant sur les habiletés politiques. Celui-ci fut animé par Guy Tassé, consultant et président du Groupe-Conseil O.R. Le comité sur le développement professionnel voit à la mise en application de la politique ministérielle de développement des compétences à l'intention du personnel d'encadrement, et ce, dans chacune des régions. Bien qu'il soit actuellement en expérimentation, ce thème suscite beaucoup d'enthousiasme et connaît de plus en plus de popularité.
- Un atelier d'une demi-journée sur la gestion des priorités sera offert, au cours des prochaines semaines, aux gestionnaires de **L'Hôpital de Saint-Eustache** et du **CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes**. Grâce à l'initiative de madame Diane Gingras, du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes et membre du conseil d'administration de l'AGESSS, cet atelier sera animé par Claude Guedj, psychologue industriel et organisationnel.

Par ailleurs, le Service a offert des services individuels à une vingtaine de gestionnaires, dans des sphères d'intervention aussi variées que la préparation au processus de sélection, l'évaluation de potentiel et des compétences en gestion et le bilan de carrière.

Plusieurs autres propositions de services ont été déposées pour les gestionnaires d'associations de gestionnaires, d'agences, de comités régionaux de développement du personnel d'encadrement ou encore d'établissements dans différentes régions. Ces propositions concernent, entre autres, l'élaboration de programmes de perfectionnement des gestionnaires sur divers thèmes: la gestion des ressources humaines et de la qualité ou encore l'accompagnement dans le cadre de programme de relève.

Nous vous invitons à nous contacter si toutefois vous désirez obtenir des détails concernant l'un ou l'autre des services offerts par le Service de formation et de développement des compétences en gestion. Vous pouvez également consulter nos différents dépliants sur le site Web de l'AGESSS au www.agesss.qc.ca/documentation.htm sous l'onglet *Service de formation et de développement des compétences en gestion*.



AHMED BENHADJI, Ph. D.
Coordonnateur d'activités du Service de formation et de développement des compétences en gestion



GUYLAINE GUAY, M.Éd., c.o.
Agente de formation

CONDITIONS de travail



Les ajustements annuels de salaire

Le 1^{er} avril marque l'arrivée des ajustements annuels de salaire applicables pour le personnel d'encadrement. À cet égard, nous vous rappelons qu'il existe trois types d'ajustements: le redressement des classes salariales, la progression pour rendement satisfaisant et le boni forfaitaire au rendement. Voici un résumé de chaque mesure:

• Redressement des classes salariales

Les classes salariales sont redressées par le ministre à la date et selon les paramètres fixés par le MSSS. Ainsi, lors de l'entrée en vigueur de l'A.M. 2006, adopté le 16 août 2006, il a été convenu que les classes salariales sont redressées de **2 % au 1^{er} avril 2006, 2007, 2008 et 2009;**

• Progression pour rendement satisfaisant

Au **1^{er} avril de chaque année**, une progression salariale pour rendement satisfaisant est accordée au cadre, à moins que son rendement ne soit jugé insatisfaisant durant l'année de référence précédant le 1^{er} avril.

Le taux de cette progression est de **4 % du salaire du cadre au 31 mars**, sous réserve qu'elle ne puisse porter le salaire du cadre au-delà du maximum de la classe salariale (article 14 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96)).

• Boni forfaitaire au rendement

Tel que prévu à l'article 23.1 du règlement précité, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) émet

annuellement des modalités d'application pour le boni forfaitaire au rendement.

À cet égard, la circulaire du MSSS pour le boni forfaitaire au rendement pour l'exercice 2007-2008 devrait être publiée prochainement. Étant donné que la circulaire 2007-013, émise le 14 juin 2007 relativement au boni forfaitaire au rendement pour l'année 2006-2007, faisait référence aux modalités d'application pour l'exercice 2007-2008, nous croyons que ces modalités seront reprises dans la prochaine circulaire. Nous vous présentons un résumé desdites modalités:

Modalités d'application: L'employeur octroie les bonis conformément à la circulaire en vigueur et à sa politique de gestion sur le boni forfaitaire au rendement. Cette politique de gestion tient compte des orientations contenues dans le Guide d'application du boni forfaitaire au rendement de novembre 2001. Ce guide d'application est rattaché à la circulaire 2001-005 des Normes et Pratiques de gestion.

Par ailleurs, la circulaire 2007-013 prévoyait l'introduction de priorités ministérielles pour l'attribution du boni lors de l'exercice 2007-2008.

Ces priorités ministérielles sont les suivantes:

- désengorger les urgences;
- améliorer l'accès aux services;
- améliorer la prise en charge de la clientèle des personnes âgées et des jeunes en difficulté;
- diminuer les infections nosocomiales et assurer la sécurité dans les soins de santé.

Ainsi, il devra y avoir un lien direct entre le boni attribué et le rendement individuel du cadre en regard de l'atteinte de ces priorités.

Éligibilité: Les cadres éligibles au boni forfaitaire au rendement sont: les cadres nommés en vertu de l'article 1 du règlement précité, les personnes occupant temporairement des fonctions de cadre au sens de l'article 2 dudit règlement, de même que les cadres qui au cours de l'exercice 2007-2008 ont:

- opté pour le remplacement;
- retardé d'au plus douze mois la prise d'effet du congé de préretraite;
- bénéficié d'une absence rémunérée;
- quitté ou sont entrés en fonction;
- été en prêt de service.

Quantum: L'enveloppe budgétaire réservée par l'établissement pour ledit boni correspond à un maximum de 2 % de la masse salariale des cadres et des hors cadres, déclarée au rapport financier annuel du 31 mars 2008. Ainsi, le montant du boni forfaitaire au rendement attribué au cadre est déterminé en fonction des modalités prévues à la politique de gestion et ne peut être supérieur à 10 % du salaire du cadre.



VALÉRIE PEPIN,
AVOCATE
Conseillère en ressources humaines



Profession gestionnaire :
UN DÉFI OLYMPIEN !

Du 2 au 4 octobre 08
Hôtel et Centre de congrès
Le Montagnais
Ville Saguenay
arrondissement de Chicoutimi

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX

Congrès 2008

C'est dans la magnifique région du Saguenay-Lac-Saint-Jean que se tiendra à l'automne 2008 le Congrès biennal de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS). Vous, qui êtes membre actif ou membre retraité, êtes donc invité à participer à cet événement qui se veut à la fois rassembleur et enrichissant.



La programmation, sous le thème « **Profession gestionnaire : un défi olympien !** », vous donnera l'occasion d'entendre des conférenciers de renom, vous permettra aussi de connaître les derniers développements dans les dossiers traités par l'AGESSS, d'échanger avec des collègues et de vous divertir ! Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées.

www.agesss.qc.ca/congres2008

À Saguenay, j'y serai !



Votre conseiller en sécurité financière La Capitale
À l'œuvre avec vous...

**Pour bâtir, protéger et
valoriser votre patrimoine**

Une démarche simple !

Une première rencontre

- > Écoute de vos objectifs, projets et préoccupations
- > Collecte d'information pour bâtir votre analyse de situation financière personnelle

Une seconde rencontre

- > Présentation de votre analyse de situation financière
 - Scénarios basés sur vos revenus de retraite en fonction de la projection de fonds de pension, RÉER, placements, etc.
- > Recommandation d'une stratégie financière qui vous permettra de satisfaire vos besoins et d'atteindre vos objectifs financiers

Un suivi

- > En fonction de l'évolution de votre stratégie au rythme des étapes de votre vie.



Profitez des nombreux avantages offerts
aux membres de l'AGESSS !

Pour en savoir davantage et afin de connaître
le conseiller attiré à votre institution, communiquez
avec La Capitale sans tarder !

1 866 665-0500

L'INTERMÉDIAIRE

Éditeur

L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 201, Longueuil (Québec) J4G 2M6
Téléphone : 450-651-6000 Sans frais : 1-800-361-6526
Courriel : direction@agesss.qc.ca www.agesss.qc.ca
Numéro de convention : 40051072

Président-directeur général
François Jean

Coordination
Hélène St-Pierre

Graphisme et édition électronique
Triomphe marketing et communication

Photographie
Normand Huberdeau et Serge Bourdages

Impression
Les Impressions Gauvin & Harbour

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne peuvent ainsi être assimilés à la position de l'Association des gestionnaires. Toute reproduction intégrale ou partielle peut être autorisée à la condition d'obtenir l'accord écrit de l'Association.



Laissez votre REER collectif vous mener à bon port!

Cotisez régulièrement à votre REER et mettez toutes les chances de votre côté pour profiter d'une retraite confortable.

Pour adhérer au REER collectif

dès aujourd'hui ou obtenir l'évaluation de vos besoins en matière d'épargne, n'hésitez pas à visiter notre site Internet à l'adresse suivante:

www.desjardinssecuritefinanciere.com/participant

ou à communiquer avec notre Centre de contact avec la clientèle en composant le 1 888 513-8665.

Mettez le cap sur votre avenir!



Desjardins
Sécurité financière™

Conjuguer avoirs et êtres

™ Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Épargne-retraite collective

Vie, santé, retraite

Fier partenaire de l'AGESSS depuis 20 ans!

Bonne nouvelle!

En 2008, La Personnelle versera plus de 55 000 \$ en ristourne aux membres de l'AGESSS assurés en date du 31 décembre 2007. Votre ristourne, d'un montant de 25 \$ par contrat d'assurance, sera appliquée sur votre prochain renouvellement.

Surveillez votre courrier!

Voilà déjà 20 ans que La Personnelle offre aux membres de l'AGESSS un régime d'assurances auto et habitation des plus avantageux. Et avec ses tarifs concurrentiels et ses protections d'assurance de première qualité, pas surprenant que votre régime connaisse un grand succès année après année!

La Personnelle vous remercie pour toute la confiance témoignée depuis 20 ans!



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX



laPersonnelle^{MC}

1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)